

**Séminaire régional sur la diversité culturelle  
Hanoi (Vietnam), 4 - 5 septembre 2003**



**Rapport général**

**Séminaire régional sur la diversité culturelle  
Hôtel DAEWOO (360, rue Kim Ma, Hanoi)  
Hanoi, 4 - 5 septembre 2003**

**PROGRAMME**

**Jeudi 4 septembre 2003**

- 9 h 30 : Accueil et installation des participants.
- 9 h 50 : Arrivée des Ministres du Vietnam et du Vanuatu et des personnalités invitées.
- 10 h 00 : Cérémonie d'ouverture
- Message de M. Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), par le Représentant de l'AIF.
  - Allocution de Son Excellence Monsieur PHAM Quang Nghi, Ministre vietnamien de la Culture et de l'Information, Président du séminaire.
  - Allocution de Son Excellence Monsieur Jacques SESE, Ministre de l'Education du Vanuatu, co-Président du séminaire .
- 11 h 00 : Pause café

- 11 h 15 : Reprise des travaux
- Désignation des rapporteurs
  - Communication de Monsieur Amos ELEGBE, ancien Ministre de la Culture du Bénin.
  - Discussion et échange de points de vue.
- 12 h 00 : Fin de la séance du matin
- Déjeuner au restaurant du 18<sup>e</sup> étage de l'Hôtel Daewoo.
- 14 h 00 : Reprise des travaux
- Communication de Madame Catherine TASCA, ancienne Ministre française de la Culture, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie sur le thème : « La Francophonie et la diversité culturelle ».
- 15 h 00 : Pause café
- Discussion et échange de points de vue.
- 17 h 30 : Fin des travaux.

### **Vendredi 5 septembre 2003**

- 8 h 45 : Accueil
- 9 h 00 :
- Synthèse de la première journée.
  - Communication de Madame Catherine TASCA, sur le thème « La Convention Internationale sur la Diversité Culturelle : une priorité pour tous? »
  - Discussion et échange de points de vue.
- 10 h 00 : Pause café

10 h 15 : Reprise des travaux

- Intervention des experts nationaux ayant prévu une communication.
- Suite des débats.

12 h 00 : Fin de la séance du matin

Déjeuner dans la salle Gardenia Orchid, au rez-de-chaussée de l'Hôtel Daewoo.

15 h 45 : Accueil

16 h 00 : Reprise des travaux

- Lecture et adoption des suggestions issues du séminaire ainsi que du rapport final.

Clôture des travaux.

18 h 00 : Cocktail de clôture dans la salle Gardenia Orchid, au rez-de-chaussée de l'Hôtel Daewoo.



**Séminaire régional de Hanoi sur la diversité culturelle  
4 - 5 septembre 2003**



**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**Préambule**

Les 4 et 5 septembre 2003, à Hanoi, République Socialiste du Vietnam, un séminaire régional sur la diversité culturelle a été organisé par l'AIF, opérateur principal de l'OIF, en partenariat avec le Ministère Vietnamien de la Culture et de l'Information.

Ce séminaire a pour objectif de dégager les opinions et concertations stratégiques des pays d'Asie - Pacifique et des Caraïbes en vue de soutenir l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle, instrument qui vise à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle face au défi de la mondialisation dans la perspective de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO.

**Pays participants**

- Cambodge
- Dominique
- Haïti
- Laos
- Sainte-Lucie
- Vanuatu
- Vietnam

Ont également participé à ce séminaire les représentations diplomatiques des pays accrédités au Vietnam, des organisations internationales, ainsi que la presse locale (cf. liste in fine).

**2. Déroulement du séminaire**

- Présentation des objectifs du séminaire par M. Stéphan PLUMAT, directeur régional du BRAP.

- Message de l'Administrateur général, M. Roger DEHAYBE, lu par M. Salifou LABO, Chargé de mission à l'AIF.
- Ouverture du Séminaire par S.E.M. PHAM Quang Nghi, Ministre vietnamien de la Culture et de l'Information, Président du Séminaire.
- Allocution du Co-Président du Séminaire, S.E.M. Jacques SESE, Ministre de l'Education, président du Comité National de l'UNESCO du Vanuatu.
- Communication de M. Amos ELEGBE, ancien Ministre de la Culture du Bénin.
- Communications de Madame Catherine TASCA, ancienne Ministre française de la Culture, envoyée spéciale du Secrétaire Général de l'OIF.

Les participants ont désigné comme rapporteurs :

- Mme Latda PATHAMMAVONG (Laos),
- M. Jean Claude MICHAUD (Haïti).

### **3. Débats**

Les débats se sont articulés autour des interventions des experts invités sur :

- La Culture dans la politique nationale de développement.
- La Francophonie et la diversité culturelle
- La Convention internationale sur la diversité culturelle : une priorité pour tous.

Les pays participants d'Asie Pacifique et des Caraïbes ont exprimé la volonté politique de leurs gouvernements d'agir pour la promotion de la diversité culturelle :

- Face à la mondialisation, la diversité culturelle dans les pays francophones de ces régions, est un facteur vital. Un des points communs entre ces pays est qu'ils se trouvent dans des aires géographiques de forte présence de la langue anglaise aux côtés de leurs langues et de la langue française.
- Ces pays sont riches de cultures, de traditions et de groupes ethniques divers. C'est pourquoi, ils ont beaucoup insisté sur la nécessité de préserver les langues maternelles de chaque communauté. Les Caraïbes ont souligné l'importance du créole comme langue à part entière dans l'espace francophone.
- L'élaboration d'un instrument juridique a une importance majeure pour préserver et promouvoir l'identité culturelle, les biens et services culturels, notamment la production audio-visuelle, la production cinématographique et d'autres productions (exemple : musique).
- Les participants ont souligné la nécessité d'impliquer la société civile et plus particulièrement les jeunes dans l'élaboration des politiques culturelles.

- Les délégués estiment que le travail sur la diversité culturelle doit faire l'objet d'une concertation interministérielle comme l'atteste la composition des délégations des pays représentés à cette rencontre de Hanoi.

#### **4. Recommandations et suggestions**

- Tous les participants ont confirmé leur appui à la démarche engagée par l'OIF depuis Beyrouth. Ils se sont interrogés sur les moyens de poursuivre et de conforter cette démarche dans la préparation de la Conférence générale de l'UNESCO et dans les phases ultérieures, jusqu'à l'élaboration de la Convention internationale sur la diversité culturelle.
- Les pays participants souhaitent le soutien financier et technique de l'OIF pour l'élaboration de leurs propres politiques nationales, tenant compte notamment de leur propre diversité culturelle et linguistique. Ils suggèrent l'organisation d'un pilotage juridique pour participer efficacement aux débats à UNESCO, afin que les pays francophones puissent peser sur les futures négociations relatives à la Convention internationale sur la diversité culturelle.
- Tenant compte de la faiblesse des moyens de chaque pays dans le domaine audiovisuel, cinématographique et musical, les participants suggèrent de développer une coopération solidaire permettant des coproductions sous-régionales, régionales et internationales.
- Ils souhaitent aussi que les pays membres puissent accompagner la vaste campagne de sensibilisation déjà engagée par l'OIF pour associer les opinions publiques à cette bataille pour la diversité culturelle.
- Les participants recommandent fortement à tous les Etats membres de l'OIF une présence effective à la 166ème Conférence générale de l'UNESCO, une participation active avec prise de parole pertinente et l'effort de tous pour convaincre d'autres aires linguistiques de la nécessité d'élaborer la Convention internationale sur la diversité culturelle au sein de l'UNESCO.

En clôture de leurs travaux, les participants ont adopté une motion de félicitations et de vifs remerciements aux autorités vietnamiennes pour la qualité de leur accueil et de l'organisation du séminaire. Ils ont également remercié tous les intervenants.





**Message de Monsieur Roger DEHAYBE,  
Administrateur général  
de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie**



**Iu par Monsieur Salifou LABO, Chargé de mission de l'AIF**

Excellence Monsieur le Ministre de la Culture et de l'Information,  
Excellences Messieurs les Ministres  
Mesdames et Messieurs les participants

Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie aurait bien voulu être des nôtres, ici à Hanoi, pour s'adresser personnellement à vous à l'occasion de cette rencontre de concertation des pays d'Asie, du Pacifique et des Caraïbes, sur la délicate question de la diversité culturelle.

Malheureusement, des contraintes de calendrier l'ont retenu à Paris. Ainsi donc, il m'a fait l'honneur de le représenter et de vous livrer le message qui suit et je le cite.

Excellence Madame et Messieurs les Ministres,  
Excellence Messieurs les Membres du Corps Diplomatique  
Mesdames et messieurs les participants,  
Chers invités,

Je voudrais exprimer, à Monsieur PHAM Quang Nghi, Ministre de la Culture et de l'Information du Vietnam et à travers lui le gouvernement de son pays et les populations de Hanoi, mes sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et enthousiaste qui a été réservé à cette rencontre et aux participants.

Je voudrais, également exprimer ma profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Jacques SESE, Ministre de l'Education, Président du Conseil national de l'UNESCO du Vanuatu, à Madame la Ministre Catherine TASCA, envoyée spéciale du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, ainsi qu'au Professeur Amos ELEGBE, expert venu de la République du Bénin pour nous accompagner dans la réalisation de ce séminaire d'Hanoi.

Je voudrais aussi souhaiter à tous les participants, venus des pays francophones d'Asie pacifique et des Caraïbes - la bienvenue à ce séminaire, pour contribuer à la réussite de

cette importante rencontre et pour réfléchir sur les contours du sujet, complexe de la diversité culturelle.

Les pays d'Asie Pacifique et des Caraïbes, en particulier, sont terre de diversité et de brassage des cultures : Terre de diversité biologique et géographique, mais aussi terre de diversité linguistique et terre de diversité culturelle. Après l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, après l'océan Indien, après l'Europe Centrale et Orientale et avant le Monde arabe, la Francophonie est heureuse de faire étape ici, à Hanoi, pour travailler avec vous à cette cause qui nous est commune, la promotion de la diversité culturelle et du dialogue des cultures.

Chers invités

Comme vous le savez, le Sommet de Beyrouth a été un moment important dans la vie et dans la marche de notre institution. Outre le fait qu'il a porté à la tête de notre organisation un nouveau Secrétaire général, en la personne de Son Excellence Monsieur le Président Abdou Diouf, son thème a été consacré à une question d'une importance capitale : le dialogue des cultures.

En ce début de millénaire, en ces moments d'incertitudes et, pourquoi ne pas le dire, en ces temps de troubles, le dialogue des cultures, l'ouverture à l'autre, la capacité d'écoute et de compréhension de l'autre, demeurent, à coup sûr, une démarche fondatrice de concorde et de paix.

En juin 2001, la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur la culture, tenue à Cotonou au Bénin, avait déjà inscrit résolument sa démarche dans toutes les initiatives sur le sujet, notamment au sein de l'UNESCO dont le rôle est bien connu en matière de promotion et de sauvegarde de la diversité culturelle.

Une étape décisive avait été franchie, il faut le rappeler, avec l'adoption par l'UNESCO, en novembre 2001, de la « Déclaration universelle sur la diversité culturelle ».

C'est pourquoi, l'Organisation internationale de la Francophonie, espace de solidarité et de coopération née et consolidée autour d'une langue partagée par des centaines de millions d'hommes et de femmes vivant aux quatre coins du monde, sous des latitudes différentes et nourris de cultures diverses, mais solidement ancrés dans l'inébranlable conviction que leurs différences respectives constituent un bel enrichissement, se bat, inlassablement, pour le droit à la différence.

C'est donc, Mesdames et Messieurs, pour cette raison et pour tant d'autres, toutes inscrites dans cette logique de paix et de justice, que le Sommet de Beyrouth, axé sur le « dialogue des cultures », a décidé de soutenir l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle. La Déclaration de Beyrouth pose bien le respect de la diversité culturelle comme moteur de la paix, de la démocratisation, du développement et d'une mondialisation plus équitable.

Il faut le rappeler, notre Secrétaire général, dès sa prise de fonction en janvier 2003, a mis en place un groupe de travail qui s'est consacré entièrement à cette importante question et qui, en un temps très court, est parvenu, tant dans la réflexion que dans la mise en place de sa méthodologie et partant de sa démarche, à des résultats forts louables et qu'il me plaît de saluer devant vous.

Ainsi, il y a quelques semaines, le Conseil exécutif de l'UNESCO a effectivement décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine Conférence générale, en octobre prochain, à Paris, le projet d'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

D'ici là, et en attendant la tenue de cette Conférence générale de l'UNESCO, il convient que la Francophonie, en accord avec ses partenaires des autres aires linguistiques, se mobilise, pour d'une part, faire connaître davantage sa conception et son approche de cette question et d'autre part, pour qu'elle demeure mobilisée, afin que tout soit mis en œuvre pour que le principe de la diversité culturelle prenne la forme d'un instrument juridique international en 2005.

Ce rendez-vous, vous l'aurez compris, est d'une très grande importance, compte tenu des négociations de l'OMC sur la libéralisation des biens et services culturels. Or, on le sait, les biens et services culturels ne doivent pas être traités comme des marchandises pareilles aux autres.

Cette question, Mesdames et Messieurs, ne nous voilons pas la face, relève d'un dossier difficile, qui revêt plusieurs dimensions, à la fois d'ordre politique, économique, culturel et juridique. Dans chacun de nos pays, il concerne plusieurs acteurs et traverse plusieurs secteurs.

C'est donc pour mieux cerner ces enjeux que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, a décidé d'organiser une série de séminaires régionaux impliquant des experts gouvernementaux venant des ministères directement concernés, à savoir le Commerce international, la Culture, l'Éducation nationale, ainsi que les responsables des commissions nationales pour l'UNESCO, mais aussi divers experts venant d'autres organisations régionales partenaires.

Vous l'aurez également compris, Mesdames et Messieurs, ce combat n'est pas seulement celui de la Francophonie, il est celui de toutes celles et de tous ceux qui, fort légitimement, aspirent à plus de justice et d'équité, mais aussi demeurent attachés au respect de la différence comme moyen de promotion d'un monde prospère parce qu'apaisé.

Au nom de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF et en mon nom propre, je souhaite plein succès à ces travaux, aux conclusions desquels nous porterons une attention toute particulière.

Je vous remercie de votre attention.

FIN DE CITATION



**Allocution du Dr. Pham Quang Nghi  
Ministre de la Culture et de l'Information  
de la République socialiste du Vietnam**



Cher Monsieur ( Madame),

Chers mesdames et messieurs les dirigeants des ministères de la Culture des pays de la communauté francophone d'Asie-Pacifique et des Caraïbes,

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser, au nom du ministère de la Culture et de l'Information de la République socialiste du Vietnam, mes salutations les plus chaleureuses ! Votre présence témoigne d'une préoccupation commune autour du thème de la Diversité culturelle et constitue une garantie du succès de la Conférence des dirigeants et des experts culturels des pays d'Asie-Pacifique et des Caraïbes ayant le français en partage !

Mesdames et Messieurs,

Le vaste panorama de la culture humaine est conçu à partir des diverses cultures des différents peuples. Ce sont les nombreux peuples qui font la diversité et la beauté incomparable de la culture de l'espèce humaine (qui doit être comprise dans un sens large, couvrant la littérature, les arts, le mode de vie, les us et coutumes, les systèmes de valeurs, les croyances, les religions).

Plus le processus de mondialisation est vigoureux, plus la diversité culturelle devient le centre de préoccupation des nations.

*La Déclaration mondiale de l'UNESCO sur la diversité culturelle* du 3 novembre 2001 constitue un document succinct qui prouve un consensus des nations sur ce problème important. Par la suite, le Conseil général de l'ONU a choisi le 21 mai comme la *Journée de la Diversité culturelle pour le dialogue et le développement*. Récemment, au Vietnam, la *Journée de la Diversité culturelle* a été marquée solennellement et efficacement par un

séminaire, qui a vu la participation de politiciens et de professionnels dans les domaines socio-culturels.

Nous considérons la culture comme un besoin légitime et une condition qui permet aux hommes et aux peuples de choisir une voie de développement conforme à leur identité et leur capacité. La diversité culturelle doit aller de pair avec l'assurance des droits fondamentaux des peuples, de chaque personne, visant la prospérité de chaque nation et la vie heureuse de l'espèce humaine.

Le respect de la diversité culturelle et la préservation de la différence culturelle ne sont pas contradictoires et ne signifient jamais la xénophobie et l'isolationnisme. Les différences font la diversité. La pluralité crée des conditions pour que les peuples choisissent des valeurs culturelles afin de compléter et enrichir leur propre culture.

A côté des nombreuses *différences* culturelles, nous constatons clairement que les peuples du monde partagent des éléments communs très fondamentaux. Il s'agit de conceptions sur la Vérité, la Vertu et l'Esthétique ; sur les valeurs culturelles *identiques*. Ce sont les valeurs fondamentales sur lesquelles se forment les particularités, les spécialités de chaque peuple et de chaque personne.

Une autre valeur commune c'est le désir de tous les peuples de vivre dans la paix, la coopération et le développement commun. Le droit de vivre, d'avoir un travail dans un pays libre, indépendant, d'être respecté d'un peuple ou d'un individu sont des droits fondamentaux et sacrés.

Pour protéger la diversité et les valeurs culturelles de toute l'humanité, nous devons lutter contre tout *autoritarisme* dans les domaines de la politique, de l'économie et de la culture. Si un pays utilise ses capacités économique et technique supérieures pour contrôler et imposer son mode de vie et son système de pensée aux autres, pour exporter en masse des produits de son "industrie culturelle" afin de maîtriser le marché culturel du reste du monde, en dépit de la bonne volonté des nations réceptrices, il s'oppose à l'esprit de la diversité culturelle que nous voulons réaliser.

Dans la telle conjoncture, la protection de la diversité culturelle fait partie d'une des préoccupations nécessaires et impératives. Nous souhaitons que lors de notre conférence, des mesures plus efficaces soient avancées afin de réaliser ce bel objectif de tous les peuples en générale et des peuples des pays ayant le français en partage en particulier, créant ainsi des conditions favorables à tous les pays riches et pauvres de tous les continents, pour qu'ils puissent prendre part au processus d'échanges et d'intégration en matière de la culture. Ce pour permettre aussi de créer la diversité des cultures sur le monde entier.

Mesdames et Messieurs,

Avec 80 millions d'habitants, au Vietnam, un pays où vivent 54 ethnies minoritaires différentes, la protection de la diversité des cultures des ethnies minoritaires est considérée toujours comme la politique de taille conséquente tant du gouvernement que de tout le peuple vietnamien.

Un groupe de population qui est considéré comme un peuple doit répondre à trois critères importants. En premier lieu, il doit avoir une même langue, disposer des particularités identiques culturelles et de la conscience sur son ethnie. Cinquante-quatre ethnies vivant sur le territoire vietnamien constituent des communautés ayant leurs langues et leurs caractères culturels très diversifiés, pourtant, elles partagent leur même aspiration, depuis des milliers d'années pour l'édification et la sauvegarde nationale. Celle-ci est de souhaiter vivre dans la solidarité, être coude à coude dans un pays indépendant, unifié, égale et pacifique. L'aspiration ardente de notre peuple provient de la solidarité et de l'unification de toutes les ethnies sur l'ensemble du territoire vietnamien. Cette tradition de solidarité et d'attachement s'exprime par le groupe de mots "*les ethnies minoritaires sœurs*" sans distinction de leur taille, qu'elle soit grande ou petite. Le caractère d'unité s'est prouvé via la volonté indomptable pour la défense du pays, l'assiduité pour le travail, l'entraide et l'attachement avec la communauté et le clan familial. Le Vietnam constitue un pays multireligieux, où certaines religions possèdent une histoire des milliers d'années de développement comme le bouddhisme, ou d'autres ont apparus il y a une décennie seulement, telles que Hoà Hao, ou le Caodaïsme. Néanmoins, toutes ces religions cohabitent non seulement l'une à côté de l'autre de manière harmonieuse dans l'ensemble du pays, mais dans une même communauté ethnique, dans un même village, même hameau, voir même famille. Il s'agit d'une belle particularité de la diversité de la culture du Vietnam.

L'identité de la culture vietnamienne n'est pas synonyme de l'invasion par la culture d'une ethnie de celle des autres. En réalité, au moment où l'économie se développe et que le marché s'étend et l'habitat des ethnies changent fréquemment... les échanges ainsi que les interactions culturelles des peuples connaissent des mutations en exerçant des impacts inévitables sur les langages, les modes de vie, le style de travail ainsi que leurs habillements, leur croyance.

Nous constatons à présent une réalité objective de la baisse de la diversité culturelle de certaines ethnies minoritaires. Face à cette situation, l'État vietnamien a élaboré des politiques concrètes visant à protéger la diversité culturelle, à conserver la langue, l'écriture, les fêtes traditionnelles folkloriques, les mœurs et coutumes, les patrimoines précieux des arts et des lettres, des vêtements, des instruments musicaux, des métiers artisanaux traditionnels, de la gastronomie.

Mesdames et Messieurs,

La protection de la diversité d'une culture dans un monde qui deviendra de plus en plus rétréci, ce à cause de nouveaux progrès techniques spectaculaires de la technologie informatique, du boom de mass média, de l'essor de l'e-commerce, des investissements transnationaux, s'avère extrêmement difficile. Notre coopération et nos efforts déployés dans ce domaine contribueront sûrement à la cause commune des nations oeuvrant pour la diversité culturelle. En tant que pays hôte, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre présence et vos points de vues précieux.

Je souhaite de beaux succès à la conférence une bonne santé à vous tous.

Merci de votre attention !



**Allocution de l'Honorable Jacques SESE,  
Ministre de l'Education de la République de Vanuatu  
et membre du Comité exécutif de l'UNESCO**



Son excellence, Monsieur PHAM Quang Nghi, Ministre de la Culture et de l'Information du Vietnam,  
Madame Catherine TASCA, Représentante spéciale du Secrétaire général de la Francophonie,  
Monsieur Salifou LABO, Représentant de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,  
Monsieur Stéphan PLUMAT, Directeur du BRAP,  
S.E.M. Amos ELEGBE, Ancien Ministre de la Culture et du Tourisme du Bénin,  
Chers Excellences et Représentants du Corps diplomatique,  
Chers délégués des Etats et gouvernements membres,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,

Ma délégation vous adresse les salutations et le soutien du Gouvernement et du peuple de Vanuatu à ce séminaire sur la diversité culturelle.

Au nom du Gouvernement de la République de Vanuatu, représenté par ma délégation, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président ainsi que le Gouvernement Vietnamien, d'avoir accepté d'être le pays hôte de ce séminaire. Et par la même occasion, je remercie aussi Monsieur Stéphan PLUMAT, Directeur du Bureau Régional de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, de la région Asie-Pacifique et toute son équipe pour leurs efforts dans la préparation et la logistique de cette présente réunion.

Je tiens également à saluer la présence de Madame Catherine TASCA, envoyée spéciale du Secrétaire Général de la francophonie.

Enfin je n'oublierai pas de remercier Monsieur Roger DEHAYBE pour nous avoir invité à ce séminaire et je souhaiterais que le représentant de l'AIF lui transmette tous nos remerciements et notre reconnaissance pour le travail qu'il mène au sein de l'Agence et auprès des pays membres de la Francophonie.

Chers amis francophones,

A l'heure actuelle où le thème de la diversité culturelle représente un sujet de conscience pour les Etats et Gouvernements membres de la francophonie et ses peuples, face à la progression de la mondialisation, ce séminaire constitue donc un moment privilégié pour nous encourager à réfléchir ensemble sur le devenir de l'identité de nos peuples.

C'est pourquoi, l'opportunité nous est donnée, nous experts et représentants des Etats et Gouvernements respectifs de l'espace francophone, de nous réunir aujourd'hui, afin de mener une réflexion commune sur la diversité culturelle, un thème très important, sans nul doute, pour l'identité de nos pays respectifs.

Pour citer en exemple le cas de Vanuatu, la situation actuelle que nous témoignons est que le Vanuatu survit encore à l'influence d'un environnement anglophone agressif, porté par un dynamisme économique et culturel, dont les principaux animateurs sont l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Ainsi le Vanuatu, seul Etat indépendant francophone du Pacifique entend maintenir son développement en reposant sa confiance auprès de ses pays voisins de l'espace francophone, quant à la protection d'une diversité et linguistique.

A cet égard, je souhaite vivement que les travaux de ces deux jours nous conduisent à considérer des mesures nous permettant de mieux poursuivre nos actions, car c'est par ces idées novatrices que la francophonie et les pays de l'espace francophone pourront s'imposer sur la scène internationale.

Un grand travail nous attend et c'est la raison pour la quelle je serais heureux, mes chers amis, que nous la poursuivions ensemble.

Encore une fois, un grand merci au Gouvernement Vietnamien et à tous ceux qui ont contribué dans la préparation du présent séminaire et Bienvenue à vous tous.

Je vous remercie de votre attention.

**Introduction de S.E. M. Amos ELEGBE**  
**Ancien Ministre de la Culture et du Tourisme du Bénin**



**Thème : La culture dans la politique nationale de développement**

Excellence Monsieur le Ministre de la Culture,  
Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire général  
de l'Organisation internationale de la Francophonie,  
Monsieur le Représentant de l'Administrateur général de l'Agence  
intergouvernementale de la Francophonie,  
Chers délégués,  
Honorables invités,  
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de ce séminaire sur la diversité culturelle et tout particulièrement Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), de m'avoir invité à m'exprimer sur :  
" La culture dans la politique nationale de développement "

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté de présenter ce sujet qui constitue l'un des thèmes majeurs de la réflexion internationale aujourd'hui autour de la protection de la diversité culturelle dans une économie en voie de mondialisation.

Permettez-moi d'exprimer aussi mes remerciements à nos hôtes vietnamiens, particulièrement au Ministre de la Culture pour leur chaleureuse et généreuse hospitalité.

Mesdames, Messieurs,

Dans cet exposé, je voudrais aborder les points suivants :

- Culture et modèles de développement
- Mondialisation et culture = assimilation ou diversité?
- Politique culturelle : une alternative créatrice et dynamique face à la mondialisation.

## **Culture et modèles de développement**

La culture est un continuum, fruit de la fusion de la différenciation à diverses époques. Elle est le produit de processus dynamiques qui poussent au changement et à des adaptations à travers les règles et les échanges. Elle n'est pas un tout homogène et intégré mais, souvent, le produit et le chevauchement de la coexistence de plusieurs traditions culturelles à l'intérieur d'un même espace social et une interprétation des expériences culturelles, souvent inégale, car les contacts et les échanges n'ont pas toujours été harmonieux et équitables.

Aujourd'hui, la préoccupation tourne autour du questionnement suivant:

“Comment de multiples cultures coexistent-elles dans un monde interactif?”

Les gouvernements, les dirigeants politiques et les chercheurs tentent d'y répondre. A notre époque caractérisée par une large communication et une informatisation poussée, tous les individus et les communautés doivent faire des choix. Certes, les possibilités de choix sont multiples et variées, mais il est des conditions pour réaliser ces choix : il faut être à l'abri de la faim et de la violence et être libre de s'autodéterminer.

Or ces conditions ne sont pas remplies dans toutes les régions du monde, particulièrement en Afrique, et dans une partie de l'Asie et de l'Amérique Latine.

En effet, face à cette situation de précarité et de violence, aux faillites de certains systèmes économiques et à leur incapacité à créer de meilleures conditions de vie des communautés, nous nous tournons vers nos valeurs spirituelles et nos croyances identitaires pour chercher des alternatives nouvelles.

La culture façonne notre vision du monde et elle peut nous aider à être en mesure de produire les changements d'attitudes nécessaires pour assurer la paix et construire un développement durable.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, nous sommes confrontés à une crise mondiale avec l'accroissement de la pauvreté dans un monde inégalitaire, la dégradation de l'environnement et une absence de vision dans la conception des politiques.

La culture, à travers une nouvelle vision créatrice et vivante peut ainsi devenir une manière de vivre ensemble pour développer des projets de sociétés basés sur la paix sociale, sur la tolérance envers l'autre, sur un partage équilibré des ressources disponibles et sur le respect mutuel. Les cultures inter-réagissent car les individus créent, mêlent, empruntent et ré-inventent des significations et des valeurs avec lesquelles ils peuvent s'identifier. L'uniformité qui marque ce siècle n'est donc pas inévitable car c'est de la multitude des cultures et de notre capacité à les préserver et à nous développer dans une diversité féconde, que dépendent notre évolution et notre survie dans une coexistence pacifique et créatrice.

Pendant longtemps, le développement a été assimilé à la modernisation et l'occidentalisation a été un modèle dominant. La mondialisation marque l'aurore d'une véritable recherche de modèles de développement fondés sur les différences locales des sociétés multiculturelles.

Mais une chose est de définir les besoins fondamentaux et une autre est de trouver les moyens d'y répondre par des politiques économiques et sociales. Et l'on peut dire que la culture occidentale a toujours dominé la réflexion pratique en matière de développement et cette tendance s'est accentuée avec l'effet des marchés mondiaux et financiers.

Mais il existe d'autres modèles de développement s'appuyant sur un contexte culturel, institutionnel et historique différent et ces variantes vont se multiplier à l'ère de la mondialisation qui paradoxalement va plus favoriser la diversité que l'uniformité. Ainsi, le concept clé n'est pas l'uniformité mais la diversité et l'interaction.

Certains pays de l'Asie de l'est ont su se moderniser et s'industrialiser tout en conservant leurs traditions et leurs cultures ; dans d'autres parties du monde, les politiques de développement sont restées lettre morte. En effet, ces politiques de développement ont longtemps négligé les spécificités culturelles et les évolutions historiques nécessaires et cela a abouti, et souvent conduit à la confusion. Imposer un modèle unique et uniforme de développement à des cultures et à des pays différents comporte des risques pour l'avenir de l'humanité. Aujourd'hui, nous sommes, à mon avis, à la croisée des chemins et nous devons adopter des stratégies plurielles et rejeter le modèle uniforme que l'on impose aux pays en développement. La nécessité d'impulser une approche différenciée doit permettre de reconsidérer le rôle de l'Etat et le contenu des politiques nationales qui doivent tenir compte des exigences des structures politiques et sociales de chaque société et de ses valeurs culturelles.

L'une des priorités est de faire de « la politique culturelle, elle aussi marginalisée, une des lignes de force de la conduite des gouvernements » en adaptant les modèles de développement selon les besoins, les institutions, l'histoire et la culture des sociétés concernées.

### **Mondialisation et culture : assimilation ou diversité ?**

Initialement le concept de la culture qui s'est développé au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle était lié à des notions de solidarité politique et la culture a été longtemps perçue comme l'expression d'une contradiction incluant un programme politique d'homogénéisation qui suppose que dans un Etat tout le monde agit à peu près de la même manière. Or les comportements sont divers et évoluent constamment. A priori, créer un cadre de définition-limite serait comme vouloir « mettre du vent dans une cage ».

« Mais aujourd'hui, au-delà de la notion d'un héritage à préserver (conception traditionnelle), il me semble utile d'envisager la Culture comme une force créatrice permettant de faire face au changement et de l'intégrer.

On pourrait ainsi reprendre cette définition plus ouverte, et admettre que la culture « n'est pas un instrument de progrès matériel ; elle est la fin et le but du développement, entendu au sens de l'épanouissement de l'existence humaine sous toutes ses formes et dans toute sa plénitude » (Notre diversité créatrice, Commission Mondiale pour la Culture et le Développement, 1996, p.25).

Ce que l'on appelle mondialisation est avant tout un processus économique, financier, scientifique et technologique qui implique de nouvelles formes d'organisation sociale, de nouvelles valeurs qui la fondent.

Mais, ce processus compte des risques multiples : uniformisation, standardisation des valeurs, mercantilisation du patrimoine et des biens et services culturels, perte des identités et montée des intolérances. Face à ces phénomènes, la société civile s'érige en force de résistance et l'on assiste à l'émergence d'une société planétaire ayant en commun plusieurs préoccupations : les craintes, les références partagées sur le futur de l'espèce, l'environnement et la nécessité de sauvegarder la diversité culturelle qui est tout aussi fondamentale à la survie de l'humanité que la diversité naturelle.

Pour nous, particulièrement les pays du Sud face aux risques d'homogénéisation, la sauvegarde et la protection de la diversité culturelle sont devenues une priorité vitale et l'espace francophone nous offre une plate-forme de concertation. Pendant des décennies, nous avons réduit nos aspirations et nos politiques de développement à des quotas économiques et à une vision unilatérale du développement technique.

Mais, nous savons qu'à côté des marchés et des biens économiques existent d'autres dimensions de la vie des sociétés, faite de symbolique, de vie en commun et de partage. Si la politique s'articule sur la formation démocratique de la volonté collective, la culture demeure un déploiement créatif et régénérateur de l'identité vivante du corps social à tous les niveaux.

Ces dimensions ne sauraient donc être réduites à la logique du marché car elles relèvent des droits fondamentaux et universels de l'homme : droit à l'éducation, à l'accès et à la promotion de la culture, droit à l'information et à la liberté d'expression.

Or, la mondialisation et le progrès technique avantagent certains pays, certaines régions, certains groupes et lèsent les autres. Alors les désavantagés tendent à s'organiser dans l'espoir d'instaurer le dialogue des cultures fécond devant déboucher sur un processus de solidarité et de partage plus équitable.

En effet, la pauvreté ne se limite pas au manque de revenus, mais recouvre aussi le nonaccès aux services éducatifs et sanitaires, l'exclusion ou la marginalisation sociale, le chômage, la discrimination, la dégradation de l'environnement, l'insécurité et la violation des droits élémentaires de l'homme. Le rôle d'une politique culturelle permet, à travers

l'identification des problèmes, de proposer des axes d'interventions et d'activités afin d'associer le citoyen à l'exercice et à l'expression de son identité culturelle, à gérer l'interculturalité et à prévenir, et à désamorcer les conflits possibles en créant des espaces et des institutions d'une « convivialité culturelle ».

Dans ce contexte, il est des questions de fond et récurrentes qui nous obligent à un questionnement permanent :

- Face aux puissantes forces de mondialisation, peut-on encore envisager des voies différentes vers le développement économique et social ?
- Les facteurs culturels et institutionnels ont-ils été pris en compte au moment d'adopter et imposer des stratégies de développement économique ?
- Les politiques culturelles peuvent-elles à moyen terme orienter le changement politique et culturel ?

### **Les politiques culturelles : une alternative créatrice et dynamique face à la mondialisation ?**

Aujourd'hui, nous constatons que la mondialisation rapide des marchés et l'intégration des systèmes économiques et des échanges ne s'arrêtent plus aux frontières nationales. Ces changements accélérés ont élargi les choix accessibles des citoyens du monde entier et commencent à éroder les valeurs culturelles qui fondent les communautés locales, régionales et nationales. Cela nous amène à un certain nombre d'interrogations sur la façon dont les sociétés peuvent gérer les effets de la mondialisation en préservant et en renforçant la créativité des cultures nationales. Cet objectif est la mission de toute politique culturelle car il s'agit de reformuler et de redéfinir les contextes afin qu'ils répondent aux nouvelles attentes des peuples.

Ces politiques portent essentiellement sur l'impact des marchés mondiaux sur la créativité, l'émergence et le développement des industries culturelles, le patrimoine culturel, la protection des droits des créateurs et la maîtrise progressive de la cyberculture. Elles doivent non seulement défendre les intérêts collectifs des citoyens, mais surtout viser à façonner et à gérer le changement culturel.

Certes, la formulation d'une politique culturelle reste principalement du ressort des pouvoirs politiques mais elle n'implique pas moins les initiatives privées à travers les organisations non gouvernementales, les associations d'artistes et des créateurs des œuvres de l'esprit, ainsi que des détenteurs de savoirs et de technologies traditionnelles.

Dans beaucoup de pays, on assiste à un ré-équilibrage de l'activité économique au profit du secteur privé, favorisant ainsi des partenariats entre gouvernement, entreprises et communautés. En matière de culture, les politiques intra-nationales du passé, décidées exclusivement par l'Etat, font place à des approches plus ouvertes et participatives qui s'élaborent à l'échelle trans-régionale.

A travers cette mutation socio-politique, cinq aspects essentiels devraient être retenus et pris en compte dans toute politique culturelle intégrée au développement :

1. L'importance du processus créatifs dans les arts et la nécessité d'encourager la créativité. La mondialisation affecte le processus créatif car la musique, les arts plastiques, la littérature et les artistes sont stimulés par les nouvelles technologies de l'information et de la Communication et les nouveaux discours esthétiques. Ainsi, nous assistons à une "créativité planétaire" puisant à de multiples sources culturelles, utilisant de nouvelles formes de communication et touchant un public de plus en plus large.
2. La Politique Culturelle doit prendre de plus en plus acte de l'importance économique des industries culturelles qui se développent et rayonnent à partir des arts créatifs, notamment à travers l'édition, la radio diffusion, le cinéma, la vidéo et les nouveaux médias. Si les Industries Culturelles apparaissent comme un assujettissement de l'art au marché et que subsiste le risque de l'érosion des valeurs esthétiques au profit des valeurs commerciales, il est nécessaires à cette étape, d'articuler la Politique Culturelle et la politique économique pour répondre et servir, à la fois, à des visées culturelles et à des objectifs économiques conjugués. Or, les Industries Culturelles qui opèrent à l'échelon national se trouvent de plus en plus en prise au marché mondial.

Par exemple, la musique qui est une forme de capital social (comme moyen de stockage et de transmission des valeurs sociales) se développe à travers une industrie musicale qui alimente un marché intérieur en oeuvres porteuses de valeurs endogènes, mais lorsqu'elle atteint un certain stade de développement, l'industrie internationale y influe, à travers des styles de musique offerts à la grande consommation et les conditions de production.

Le développement des Industries Culturelles entraîne aussi la nécessité de protéger et de récompenser la créativité, à travers les droits d'auteur, pour assurer une rémunération équitable à l'effort créateur. Si les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ont accru les risques de piraterie et la difficulté de réglementer les droits d'auteur, la politique doit protéger à la fois le droit moral et l'intérêt patrimonial en adaptant le droit à la fois à l'environnement international et aux réalités locales du Sud.

3. La prise en compte de la conservation du patrimoine culturel qui est la base de la diversité culturelle car en tant qu'élément de l'identité culturelle, le patrimoine joue un rôle important dans la redéfinition des identités nationales. Or, le développement des échanges et des relations internationales a favorisé le trafic illicite des biens culturels et la gestion du Patrimoine Culturel subit l'influence croissante des forces économiques transnationales.



L'accès au patrimoine culturel évolue, et la numérisation des collections crée des espaces de contact inter-culturels accessibles à un public de plus en plus large et s'intègre aujourd'hui dans des cadres internationaux, à travers une version mondiale du Patrimoine et des normes internationales pour enrayer les effets désastreux de la mondialisation (ex : Charte de Venise 1966, la convention du Patrimoine Mondial). Nos pays de l'espace francophones devront porter aussi attention particulière à la préservation du patrimoine immatériel oral, aux technologies traditionnelles, à la prise en compte des détenteurs de savoir ou de traditions orales, sorte « de trésors humains » ou, en voie de disparition.

D'une manière générale, le Patrimoine représente entre autre pour le secteur privé et pour les collectivités locales, un atout économique important aussi longtemps que sa valeur culturelle, spirituelle et historique, c'est à dire non monétaire, sera respectée. Promouvoir les traditions culturelles vivantes dont sont détentrices les collectivités locales et les espaces culturels, contribuera à développer le tourisme culturel et ce tourisme doit s'inscrire dans la compréhension entre les cultures et le respect mutuel. Cela impose des pratiques adaptées qui impulsent un tourisme éthique protégeant et valorisant le Patrimoine Culturel, car il contribue à la qualité d'un tourisme durable. Le développement de nos pays nous impose de penser le tourisme non plus en termes de problèmes, mais en qualité « d'un plus » environnemental et culturel qui valorise les écosystèmes et les communautés de bases préexistants.

4. La Politique Culturelle intégrée au développement doit porter également une attention particulière à la cyberculture et aux industries de l'audio-visuel et multimédia à travers le renforcement de l'accès aux NTIC et au niveau des négociations internationales (GATT, OMC), à la distribution des œuvres et en développant une capacité d'incitation et de régulation de l'économie audio-visuelle.
5. L'implication des jeunes dans le secteur culturel et les métiers de l'art et de l'audio-visuel. Aux yeux de beaucoup de décideurs, l'art est perçu encore comme un passe-temps, or il importe que les concepteurs de la Politique Culturelle prennent conscience de l'importance de la production des biens et des messages culturels dans la production nationale et de leur impact sur l'emploi. En effet, les jeunes qui sont les premiers consommateurs de culture et de communication ne voient guère le lien entre le développement culturel et leurs besoins fondamentaux, notamment leurs difficultés à accéder à un emploi.

De nouveaux programmes culturels pourraient créer de nouvelles formes de coopération culturelle et multiculturelle, non plus exécutée sur l'auto-défense ou retranchée dans ses propres traditions, mais à travers une approche dynamique ayant recours à l'art et à l'audio-visuel et aux créateurs, comme catalyseurs d'un véritable échange d'opinions et d'expériences sur les problèmes de la jeunesse, l'enrichissement de la propre culture des jeunes, de la solidarité et de la tolérance.

## **Conclusion :**

Après ce bref panorama qui est offert à vos débats et échanges d'opinion, je voudrais conclure en rappelant notamment trois constats essentiels pour une meilleure prise en compte de la culture dans les politiques de développement. Il s'agit essentiellement de :

1. donner plus d'importance aux ressources et aux potentialités dont dispose chaque culture face au développement et renforcer ses qualités dynamiques. La mise en valeur du patrimoine culturel et des expressions orales dans les pays du sud ne doit plus mettre seulement l'accent sur le passé, mais surtout sur la façon dont les être et les collectivités s'adaptent au changement et relèvent les défis.
2. Favoriser la créativité en apportant un soutien accru aux artistes, aux créateurs, aux expressions et aux industries culturelles, car les activités culturelles innovantes permettent de trouver de nouvelles façons de vivre les traditions culturelles.
3. Mettre en œuvre une politique de développement culturel qui s'appuie sur la recherche et la connaissance scientifique du passé dans le but de favoriser la conception de formes et de méthodes d'action culturelle aptes à stimuler la participation des communautés concernées à la réalisation des projets de développement local, et à concourir à la revalorisation économique, sociale et culturelle des technologies et des artisanats traditionnels.

Enfin, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut insuffler au développement une dimension culturelle, car nous prenons de plus en plus conscience que la culture va au-delà du loisir et qu'elle a une incidence déterminante sur le tissu social et sur notre vie quotidienne.

Nos sociétés se transforment également en profondeur et nous devons relever un grand nombre de défis nouveaux qui désorientent toutes nos certitudes car nous prenons conscience de l'interdépendance des sociétés et des acteurs. Nous sommes confrontés à quatre défis majeurs ; la complexité, l'irréversibilité, la globalité et l'incertitude.

Face à cet état des choses, nos Etats doivent cesser de placer les relations entre le développement et la culture sous le seul signe de la mesure statistique de la réussite économique. Ainsi, au lieu de partir du principe que le développement économique engendre des vies culturelles fécondes, il faudrait axer les objectifs culturels sur la nécessité de favoriser la stabilité des communautés et d'enrichir leur existence.

Pour cela, les efforts de nos politiques doivent s'intégrer aussi à des espaces transculturels et adopter des instruments de concertation politique autour des pluralismes culturels liés aux identités et enjeux de la gouvernance mondiale. L'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle est donc une démarche fondée qui mérite d'être encouragée par les peuples épris de paix, de justice et de progrès des sociétés humaines.

Vive la Coopération Internationale !

Vive la Francophonie !

Je vous remercie.

## La Francophonie et la diversité culturelle



**Première communication de Madame Catherine TASCA  
Envoyée spéciale de S.E. M. Abdou DIOUF  
Secrétaire général de l'Organisation internationale  
de la Francophonie.**

Face à la mondialisation, la diversité culturelle est pour chaque pays un véritable enjeu. L'Organisation Internationale de la Francophonie en a fait une de ses priorités. Le Secrétaire général, Son Excellence M. Abdou Diouf et l'Administrateur général de l'Agence, M. Roger Dehaybe se sont personnellement impliqués dans la promotion de la diversité culturelle, expression de la vitalité des cultures, mais aussi instrument de la compréhension entre les hommes et donc de la paix dans le monde. C'est pourquoi, à leur initiative, quatre séminaires régionaux ont déjà eu lieu en juin à Douala (Cameroun), Niamey (Niger), Antananarivo (Madagascar) et à Bucarest (Roumanie) en juillet, afin d'approfondir la réflexion et d'harmoniser les positions sur ce thème.

### **I. LA DIVERSITE CULTURELLE = UNE IDEE QUI PROGRESSE**

Il nous faut saluer le travail accompli par l'UNESCO et prendre toute la mesure du chemin parcouru depuis Stockholm 1998 sur le thème de la diversité culturelle.

Une étape décisive de la réflexion internationale pour la protection et la promotion de la diversité culturelle a été franchie avec l'adoption en novembre 2001 de la « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle » notamment dans ses articles 7 à 11.

Ce débat avance aussi dans d'autres enceintes, notamment le Réseau international de la Politique Culturelle, l'Union Européenne, ou l'Organisation internationale de la Francophonie.

C'est le croisement de tous ces travaux qui a permis d'avancer dans la concertation, de clarifier le concept de diversité culturelle et d'en élucider les enjeux, et d'aborder enfin les conditions de sa mise en œuvre effective.

Il a fallu aussi dépasser le débat sémantique entre « exception culturelle » et « diversité culturelle ». Nous y sommes parvenus heureusement.

Vous me permettrez de rappeler les étapes du cheminement propre à l'OIF.

C'est dès 1993 au Sommet de Maurice consacré à « l'unité dans la diversité » que la question de l'importance de la diversité culturelle a été posée par les pays ayant le français en partage avec l'adoption, pour la première fois, d'une résolution sur « l'exception culturelle au GATT ».

Par la suite, cette question a été reprise avec force au Sommet de Moncton et consacrée par la Déclaration de Cotonou, en juin 2001.

Le Sommet de Beyrouth était axé sur le « dialogue des cultures », thème emblématique car nous ne plaidons pas pour une diversité des replis identitaires, mais bien pour une diversité culturelle d'ouverture sur le monde et de dialogue des cultures. La Déclaration finale du 20 octobre 2002 pose bien la diversité culturelle comme moteur de la paix, de la démocratisation, et du développement, et d'une mondialisation plus équitable. Cette optique se traduit aussi dans la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, opérateur principal de l'OIF.

Cet attachement à la diversité culturelle, dont le plurilinguisme est une composante majeure, a été maintes fois rappelé par Son Excellence Abdou Diouf qui insiste sur son caractère universel.

En effet, la cause de la diversité culturelle n'est pas celle de quelques pays ni d'un ensemble géopolitique ou linguistique particulier comme celui de la Francophonie (même si celle-ci s'y retrouve pleinement). Elle est la cause de tous les peuples et de toutes les cultures du monde, confrontés au vaste mouvement de la globalisation.

C'est pourquoi le Secrétaire général de la Francophonie a fait largement place à ce thème dans son intervention lors de la Rencontre de Mexico les 2 et 3 avril 2003, entre lusophonie, hispanophonie et Francophonie, intervention intitulée « Trois espaces linguistiques : coopération, diversité et paix ».

Il a alors repris à son compte les propos tenus par le Président Chirac recevant à Paris, en février dernier, les Rencontres internationales des Cultures.

« On le voit bien aujourd'hui, il y a des frontières que la mondialisation n'a pas le droit d'abolir. Ce sont celles qui nous permettent de passer d'une culture à l'autre, qui nous apprennent qu'il n'y a pas une langue mais des langues, que l'universalité de l'Homme s'incarne dans le particulier, et que nous devons conserver cette richesse comme l'un des biens les plus précieux de l'Humanité ».

Si l'idée de la diversité culturelle à préserver a bien progressé, il nous faut trouver les voies de sa réalisation.

## II. LA NECESSITE DE POLITIQUES PUBLIQUES POUR ASSURER LA DIVERSITE CULTURELLE

Si l'on ne se contente pas d'une photographie des diverses cultures encore présentes sur le globe, d'une vision patrimoniale et conservatrice, mais qu'au contraire, on considère l'avenir avec la ferme volonté que cette diversité perdure et vive non comme un musée, mais comme partie intégrante du mouvement du monde, alors il faut de véritables politiques culturelles publiques (sans pour autant exclure la possibilité d'actions privées). Il y a là une vraie responsabilité et un **droit** des Etats et gouvernements à intervenir, sans que le rappel aux lois du libre échange puisse venir y faire obstacle.

### **C'est nécessaire pour au moins trois raisons :**

1. *La diversité culturelle n'est pas donnée d'elle-même, ni garantie.*

La culture, aujourd'hui encore plus qu'hier, est prise dans un rapport de force entre, d'une part, le système économique, le jeu du marché avec ses lois de marchandisation et de rentabilité, et, d'autre part, l'indépendance et la résistance des créateurs en tous genres, et l'intervention des pouvoirs publics lorsqu'ils soutiennent cette liberté d'expression et lui donnent les moyens concrets d'exister. La diversité culturelle ne résulte pas d'un équilibre spontané.

2. *Dores et déjà, si l'on fait l'état des lieux, on constate de grandes inégalités.*

La diversité culturelle suppose que chaque culture ait un espace, dispose des moyens de sa production et de sa diffusion. La circulation des œuvres est fondamentale pour qu'il y ait réel dialogue des cultures.

Or nous savons bien déjà que pour un écrivain, un chercheur, un musicien, un sculpteur, la chance d'être connu et reconnu dans son pays et ailleurs n'est pas la même – c'est un euphémisme – selon qu'il est né et vit en Guinée, en Indonésie ou au Mali, ou bien à Stockholm, Berlin ou New York. C'est une inégalité qu'il faut avoir en tête, surtout quand on veut faire partager l'objectif de diversité culturelle aux pays en développement qui parfois peuvent avoir le sentiment que ce sujet n'est pas le leur, que c'est un problème de pays riches et producteurs.

3. *La troisième raison est que l'avenir est encore moins assuré dans le contexte de la mondialisation croissante.*

Certes celle-ci, s'appuyant sur les nouvelles technologies de la communication, est créatrice de richesses et offre des chances accrues de circulation des biens, des hommes et des idées, y compris pour les cultures et les langues minoritaires. Mais on ne peut pas se contenter d'une analyse trop confiante de la mondialisation, surtout dans le domaine culturel.

De fait, la mondialisation recèle aussi des risques, déjà visiblement à l'œuvre, de forte concentration des industries culturelles, d'apparition d'entreprises géantes et quasi-monopolistiques, et d'imposition d'un modèle culturel dominant. C'est face à cette évolution et à la menace d'uniformisation (dont le paysage audiovisuel mondial est la plus claire illustration) qu'il faut agir au plus vite pour maintenir toutes les chances de diversité culturelle, y compris pour les pays en développement.

Cela n'a rien à voir avec le protectionnisme. Cela a à voir avec le pluralisme et la démocratie, avec le développement durable, à l'échelle mondiale.

Je me borne à énumérer les champs souhaitables de politiques culturelles volontaristes, en fonction bien sûr des objectifs et priorités de chaque Etat et gouvernement qui veut conforter la diversité culturelle :

- Soutien à la création
- Politique du livre
- Maintien d'un secteur audiovisuel public
- Règles quantitatives de production originale
- Droits d'auteur
- Aide à la production cinématographique et audiovisuelle
- Protection du patrimoine et prévention des vols et trafics illicites
- Aide au spectacle vivant et statut des artistes
- Education artistique à l'école
- Contrôle des concentrations au plan national et international : c'est une clé majeure de la diversité.

Cela veut dire qu'il y a beaucoup à faire pour traduire dans les faits la reconnaissance que les biens et services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres.

Cela veut dire aussi qu'il faut que ces politiques soient acceptées et reconnues, légitimées dans l'ordre juridique mondial.

## **La Convention Internationale sur la Diversité Culturelle : Une priorité pour tous ?**



**Deuxième communication de Madame Catherine TASCA  
Envoyée spéciale de S.E. M. Abdou DIOUF  
Secrétaire général de l'Organisation internationale  
de la Francophonie.**

### **Nécessité d'un instrument juridique international : Le projet de Convention internationale**

La Communauté internationale s'est engagée au cours de la décennie écoulée dans une vaste entreprise visant à se doter d'objectifs et de normes lui permettant de relever le défi de la mondialisation. Rio, Monterrey, Doha, Johannesburg ont jalonné ce parcours.

Nous savons que la préservation et la promotion de la diversité culturelle ne va pas de soi dans un monde « libéral » ouvert à tous les vents du grand marché, et qu'elle appelle en conséquence des politiques actives.

Or, pour mener à bien leurs politiques culturelles lorsqu'ils le souhaitent, les Etats et gouvernements voient leur liberté d'action se heurter aux règles de l'OMC et de divers accords commerciaux internationaux, bilatéraux, ou régionaux qui ne reconnaissent pas la spécificité des biens et services culturels et audiovisuels qu'ils traitent comme de simples marchandises.

C'est pourquoi, à la lumière de ses propres délibérations et de ses échanges avec d'autres instances internationales, au premier rang desquelles l'UNESCO, l'Organisation internationale de la Francophonie estime qu'il est nécessaire et urgent d'apporter une double réponse aux risques de la libéralisation.

#### **I. S'abstenir dès à présent de tout engagement de « libéralisation » dans le secteur des biens et services culturels**

Dans les négociations commerciales internationales, notamment à l'OMC, ceci est d'autant plus nécessaire qu'il faut savoir que les engagements seraient irréversibles et que les Etats qui les consentiraient s'interdiraient d'intervenir à l'avenir dans les domaines « libéralisés ».

Ce fut la position d'une majorité d'Etats membres lors du cycle de l'Uruguay. Pour le nouveau cycle qui s'engage, il est essentiel de tenir cette position et que les Etats qui veulent garder leur capacité à agir en matière culturelle s'abstiennent de toute offre de libéralisation.

C'est aussi l'engagement qu'ont pris au Sommet de Beyrouth, en octobre 2002, les Etats et gouvernements de la Francophonie. Ils souhaitent partager cette conviction et cet engagement avec le maximum de pays au sein de l'UNESCO.

C'est pourquoi notre rencontre ici à Hanoi a semblé absolument nécessaire au Secrétaire général de la Francophonie, et à l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie chargé d'organiser des séminaires régionaux afin d'harmoniser la position des pays participants.

Ce rapprochement est d'autant plus souhaitable que tous nos pays sont confrontés à la présence dominante des productions culturelles venues des Etats-Unis.

Soutenir la diversité culturelle pour l'avenir implique qu'aujourd'hui celle-ci ne soit pas hypothéquée par des abandons irrémédiables.

Soulignons que l'essor de l'économie culturelle, particulièrement des industries culturelles, est considérable. Chaque pays est en droit de participer à ce développement. Or, beaucoup n'en ont pas aujourd'hui les moyens. Ils peuvent être tentés de renoncer à toute politique en la matière, considérant que c'est un problème de pays riches, de pays producteurs. Il ne faudrait pas qu'ils aient plus tard à le regretter.

Accepter de libéraliser la culture, c'est obérer l'avenir, c'est accepter de devenir de simples consommateurs de produits culturels « made in USA ». Ouvrir sans limites le marché, c'est de fait pour la plupart des pays se mettre hors du marché.

## **II. Donner au plus vite une consécration juridique à la diversité culturelle en adoptant dans le cadre de l'UNESCO une convention internationale**

C'est une des responsabilités confiées à l'Organisation par la Déclaration Universelle du 2 novembre 2001 que de « poursuivre son action normative » dans ce domaine et de « faire avancer notamment la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle ».

Cela s'inscrit parfaitement dans l'histoire de l'Organisation si l'on se réfère à son acte constitutif invoquant l'intégrité et la féconde diversité des cultures ou aux nombreux instruments promulgués en son sein, comme la Convention universelle sur les droits d'auteur de 1952, la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 ou la Recommandation sur la condition de l'artiste de 1980. L'UNESCO est bien l'enceinte multilatérale pertinente pour la future Convention.



Il s'agit d'inventer un ordre juridique qui ne soit pas soumis à celui du commerce, qui ne lui soit pas inférieur. Nous reconnaissons tous la double nature des produits et services culturels : ils sont la fois culturels et économiques. On ne peut donc en traiter seulement avec les règles du commerce.

C'est pourquoi il est important qu'au sein de chaque gouvernement, la préoccupation de la diversité culturelle soit portée à la fois par le Ministre de la Culture, par celui des Affaires étrangères et aussi par celui du Commerce extérieur. Ils doivent bien sûr se concerter et prendre part ensemble à l'élaboration de la future Convention.

Une ébauche de texte élaborée par le RIPC a été présentée aux Ministres de la Culture en Afrique du Sud, du 14 au 16 octobre 2002, et peut servir de base.

Cette Convention aurait pour objet de consacrer en droit international la légitimité des politiques nationales en faveur de la diversité culturelle.

Elle garantirait le droit des Etats d'instaurer ou développer leur politique culturelle hors du champ de la libéralisation du commerce.

Elle aurait vocation à devenir un cadre de référence en la matière pour les Etats et les autres organisations internationales.

Elle permettrait de travailler à la coexistence harmonieuse entre les règles des échanges commerciaux internationaux et la diversité culturelle érigée en principe de droit international.

Il est éminemment souhaitable que, face à l'avancée des négociations de l'OMC, une action rapide et concertée au sein de l'UNESCO fasse aboutir très rapidement et dès avant les accords de l'OMC de 2005, une Convention sur la diversité culturelle permettant enfin de traiter ces questions selon la logique et les enjeux qui leur sont propres.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'on y parviendra d'autant mieux que l'on aura su intéresser dans chaque pays la société civile à cet enjeu. La mobilisation des professionnels de la culture et des citoyens doit venir appuyer l'initiative des gouvernements.



**Intervention de S.E.M le Dr Bosengkham VONGDARA  
Vice Ministre de l'Education, Vice Président de la Commission  
Nationale Lao pour l'UNESCO**



**COMMUNICATIONS NATIONALES**

Monsieur le Président,  
Madame la Ministre,  
Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Représentant de l'Alf,  
Honorés invités,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, au nom de la délégation Lao et en mon nom propre, dire tout l'honneur et le plaisir d'être parmi vous à ce séminaire régional qui se tient cette fois-ci à Hanoi, Capitale Vietnamienne, riche de culture et de traditions millénaires. Ainsi, qu'il me soit permis d'adresser au Ministère de la Culture et de l'Information du Vietnam et à nos collègues vietnamiens, nos sincères remerciements pour l'accueil et l'hospitalité que le pays hôte nous a réservés.

En ce qui concerne la nécessité d'avoir une Convention internationale sur la diversité culturelle, sur laquelle Madame la Ministre Catherine TASCA nous a présenté le document de base très intéressant pour notre discussion.

Je voudrais également saluer ce séminaire pour la concertation régionale des pays d'Asie et de Pacifique qui se déroule dans une ambiance d'amitié, de fraternité, de solidarité, de compréhension mutuelle et ce, pour une culture de la paix.

La République Démocratique Populaire Lao a suivi avec une attention particulière l'exécution de la Déclaration de Beyrouth qui, avec les initiatives des Chefs d'Etats et de gouvernements de la France, du Canada, de l'Allemagne, de la Grèce, du Maroc, du Sénégal et du Monaco et avec l'appui du groupe francophone de l'UNESCO, a obtenu une décision de l'UNESCO d'inscrire le point intitulé « étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité d'un instrument normatif sur la diversité Culturelle » à l'ordre du jour de la 166<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO dont le rapport sera

présenté et soumis par le Directeur général de l'UNESCO à sa prochaine Conférence Générale qui se tiendra du 29 septembre au 16 octobre à Paris.

Notre Gouvernement d'ores et déjà considère que la Déclaration universelle sur la diversité Culturelle adoptée lors de la 31<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale en 2001 est une étape préalable à la progression d'action commune entre les Etats et Gouvernements dans l'importance cause et dans le cadre de négociations d'accords internationaux. Il estime en outre qu'une autre étape doit être franchie par l'UNESCO afin d'élaborer une convention internationale sur la diversité culturelle.

Dans l'esprit de coopération, de dialogue et de recherche de consensus et en vertu de notre responsabilité indéniable de la diversité culturelle qui est pour l'être humain, une nécessité vitale, et à l'issue des échanges de vues pendant deux jours sur ce thème, notre séminaire va aboutir à une authentique coopération. Aussi, mon pays, comme par le passé, est il disposé à faire tout son possible pour y contribuer.

Qu'il me soit permis, en guise de conclusion, de dire que notre Communauté d'Etats et de Gouvernements devrait, dans sa diversité culturelle et sa sauvegarde d'identité nationale, s'accorder sur des voies et des moyens à mettre en œuvre pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain pour assurer pleinement le développement et la promotion des politiques culturelles.

Je vous remercie de votre attention.

**Allocution de M. Le Manh Hung**  
**Directeur adjoint des Organisations internationales**  
**du Ministère des Affaires étrangères, Correspondant national**  
**de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier Madame Catherine TASCIA pour son intervention qui nous a rappelé les étapes du chemin parcouru non seulement par notre Organisation mais aussi par d'autres organisations internationales depuis une dizaine d'années sur le thème de la diversité culturelle. Elle servirait de bonnes bases pour nos discussions.

Ce séminaire ainsi que les 4 autres séminaires régionaux tenus récemment constituent une manifestation de la mobilisation massive de toute la Communauté francophone pour la préservation et la promotion de la diversité culturelle et pour l'élaboration d'une Convention internationale sur ce sujet. Cette mobilisation s'intensifie depuis nos Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis au Sommet de Beyrouth au mois d'Octobre dernier, ont souligné solennellement à "contribuer activement à l'adoption par l'UNESCO d'une convention internationale sur la diversité culturelle, consacrant le droit des Etats et des gouvernements à maintenir, établir et développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle".

La diversité culturelle est un patrimoine commun de l'humanité. Elle est nécessaire pour rendre possible un dialogue authentique entre les cultures, dans un monde multi-culturel où chaque peuple garde son identité et sa culture propres. Cette diversité et ce dialogue des cultures sont donc le garant de la paix, de la coopération et du développement. Mais ce patrimoine se trouve maintenant menacé d'un risque d'uniformisation culturelle et linguistique. La coexistence des cultures et des identités risque de disparaître sous l'effet de la mondialisation si elle est mal maîtrisée. Préserver et promouvoir la diversité culturelle constitue donc un impératif qui s'impose à l'humanité toute entière.

La diversité culturelle est toujours au centre de l'action multilatérale de la Francophonie. L'article 1 de la Charte de la Francophonie, adoptée au Sommet de Hanoi, prévoit que la Francophonie "a pour objectifs d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme, à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations...". La Déclaration francophone de Cotonou sur la culture a défini les enjeux de la diversité culturelle face au phénomène de la mondialisation et souligné l'importance du respect et de la valorisation de la diversité culturelle comme condition nécessaire pour la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable.

Mais au-delà des déclarations et engagements politiques, la préservation et la promotion de la diversité culturelle devraient se traduire par des actions concrètes : des programmes de soutien aux projets culturels. L'Organisation internationale de la Francophonie dispose d'un atout précieux pour mettre en valeur la diversité culturelle afin de faire vivre un véritable dialogue entre les cultures dans l'espace francophone. Le Sommet de Beyrouth a posé les jalons d'un dialogue dans ce sens. Notre Organisation et ses opérateurs, surtout l'opérateur principal, sont donc invités à consacrer plus de ressources au combat en faveur de la diversité culturelle, favoriser la coopération et les échanges culturels dans l'espace francophone, surtout entre les pays du Sud qui n'ont pas suffisamment de moyens pour le faire.

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie a déjà fait ses choix de programmation pour le biennium 2002-2003 à la lumière d'une stratégie globale basée sur les grands éléments de base qui sont, entre autres, l'affirmation de la diversité culturelle, la promotion de la langue française et des langues nationales et le dialogue des cultures pour la paix.

Dans les années à venir, les programmes de coopération et de soutien de l'AIF devraient s'attaquer davantage aux enjeux culturels qui sont fondamentaux pour l'avenir de la Francophonie et le développement durable de ses pays membres. Je tiens à formuler quelques propositions dans ce sens qui sont les suivantes :

Puisque le respect de la diversité culturelle commence par celui de la diversité linguistique et les langues représentent l'aspect le plus visible de la diversité culturelle, l'AIF devrait renforcer les programmes dans ce domaine, surtout le programme de soutien aux politiques linguistiques et aux langues partenaires et celui de promotion du français et d'appui à son enseignement.

L'AIF devrait veiller davantage aux projets d'aide aux populations rurales et dépourvues d'infrastructures culturelles, leur donnant un accès à la lecture, à l'information et aux loisirs. Appui aux programmes de promotion des arts des pays du Sud (soutien aux producteurs sur les marchés internationaux, aide à la circulation des oeuvres et des artistes dans l'espace francophone...).

Appui aux pays francophones en développement dans le perfectionnement de leurs politiques culturelles à travers la formation des cadres et la concertation dans la perspective du développement durable.

Renforcement du soutien à la création des industries culturelles dans les pays francophones du Sud : les interventions peuvent être orientées sur le développement des entreprises de production, de distribution et d'exploitation audiovisuelle, de presse écrites et de radio afin qu'elle soient en mesure de survivre dans un logique de marché.

Je vous remercie de votre attention.





**Discours de clôture de S.E. M. Jacques SESE  
Ministre de l'Éducation du Vanuatu  
co-président du séminaire**



Monsieur le Vice-Ministre de la Culture et de l'Information du Vietnam  
Excellences, Messieurs les Chefs de délégation,  
Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Missions diplomatiques

Nous voici arrivés au terme de nos travaux. Je ne reviendrais pas sur les conclusions et les recommandations exprimées dans la synthèse. Je soulignerai seulement l'unanimité des positions en faveur de la nécessité d'élaborer au plus vite une Convention internationale au sein de l'UNESCO. Je retiendrais également le lien étroit dans nos pays entre diversité culturelle intérieure et diversité culturelle dans le cadre de la mondialisation. Pour gagner cette bataille, au cours de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO, il faut maintenant que les suggestions et recommandations que vous avez exprimées se traduisent dans les interventions que chaque pays fera pendant la Conférence générale.

Mesdames, Messieurs,

C'est maintenant de vous que dépendra la suite des événements. J'espère que de retour dans vos pays, vous ne manquerez pas de sensibiliser les représentants de votre pays à la Conférence Générale, à la nécessité d'élaborer cet instrument juridique sur la diversité culturelle.

Pour terminer, je souhaiterais remercier à nouveau, le Ministère vietnamien de la Culture et de l'Information et le Ministère des Affaires étrangères qui ont co-organisé le séminaire avec le Bureau régional pour l'Asie Pacifique de l'AIF.

Merci aussi à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) qui ont pris l'initiative de cette rencontre.

Merci à vous aussi, Mesdames et Messieurs les délégués pour vos apports qui ont enrichi les débats.

Enfin, je vous souhaite un bon retour dans vos pays respectifs et à bientôt.



**Séminaire régional sur la Diversité culturelle  
Hanoi, les 4 et 5 septembre 2003**



**LISTE DES PARTICIPANTS**

**CAMBODGE**

1. S.E.M. CHUCH Phoeurn  
Sous-Secrétaire d'Etat à la Culture  
Tél : (856 16) 937 932 ou (855 23) 217 643  
Fax : (855 23) 218 146  
E-mail : aseanculture@bigpond.com.kh
  
2. M. CHAN Ky Sim  
Directeur du Département de la Francophonie  
Correspondant National auprès de la Francophonie  
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale  
Tél : (855 16) 555 203 ou (855 23) 218 317  
Fax : (855 23) 216 144  
E-mail : francocambodia@bigpond.com.kh
  
3. M. CHEN Yana  
Département général de l'Inspection  
Ministère du Commerce  
Tél : (855 12) 712 765  
E-mail : yana\_chan02@yahoo.com

**DOMINIQUE**

4. M. Rock BRUNO  
Spécialiste en éducation  
Ministère de l'Education nationale  
Tél domicile: (767) 449 00 93  
Tél bur. : (767) 44 82 401 ext.3062 ou (767) 448 51 28  
Tel portable : (767) 265 24 87  
E-mail : kwames@yahoo.co.uk

5. M. Mc.Carthy MARIE  
Economiste  
Adresse : P.O Box 152  
Capt Hall - Roseau Domicile  
Tél : (767) 448 34 38  
E-mail : mariem@curdom.dm

## **HAITI**

6. M. Jean-Claude MICHAUD  
Chef de Cabinet du Ministre de la Culture et de la Communication  
E-mail : jcmicho@yahoo.com
7. M. Jean Guy-Marie LOUIS  
Directeur des Institutions internationales, Congrès et Conférences  
Ministère des Affaires Etrangères  
Tél : (509) 223 16 46 / 404 48 21  
Fax : (509) 298 37 73  
E-mail : guymarie2000@yahoo.com
8. Mme Madeleine GERMAIN  
Chargée de mission  
Direction du Commerce extérieur  
Ministère du Commerce et de l'Industrie  
Tél : (509) 222 82 84 / 222 81 67  
(509) 402 51 56  
E-mail : madeleinegermain@yahoo.fr
9. Mme Carline LEGROS  
Conseillère technique au Cabinet de la Ministre de l'Education nationale, de la  
Jeunesse et des Sports.  
Tél : (509) 550 53 92 / 222 97 32 / 223 47 16  
E-mail : LegrosCarla@yahoo.fr

## **LAOS**

10. S.E.M. Dr. Bosengkham VONGDARA  
Vice-Ministre de l'Education  
Vice-Président de la Commission nationale lao pour l'UNESCO  
Tél : (856-21) 911 485  
Fax : (856-21) 216 000

11. M. Thongsa SAYAVONGKHAMDY  
Directeur général du Département de l'Archéologie et des Musées  
Ministère de l'Information et de la Culture  
E-mail : thongsas@hotmail.com
  
12. M. Khamphanh PHILASAVANH  
Directeur de division, Commission nationale lao pour l'UNESCO  
Ministère de l'Education  
Tél / Fax : (856-21) 21 21 08  
E-mail : laonesco@hotmail.com
  
13. Mme Latda PATHAMMAVONG  
Correspondante nationale auprès de l'AIF  
Ministère des Affaires Etrangères  
Tél : (856-21) 41 40 24  
E-mail : latdap@hotmail.com
  
14. M. Chittachone PHANGPHILAVONG  
Chef de section, Département du Commerce extérieur  
Ministère du Commerce extérieur  
Tél : (856-21) 415 931  
E-mail : chittachone\_p@hotmail.com

#### **SAINTE-LUCIE**

15. Mme Linda BRICE  
Chargée de la Politique étrangère  
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce international et de l'Aviation civile  
Tél : 175 84 68 45 12  
E-mail : bricel23@hotmail.com

#### **VANUATU**

16. S.E.M. Jacques SESE  
Ministre de l'Education  
Président du Conseil national de l'UNESCO  
Ministre du Conseil exécutif de l'UNESCO  
Adresse : PMB 028  
Port-Vila - VANUATU  
Fax : (678) 22389

17. M. Victor RORY  
Représentant du Ministère des Affaires étrangères  
Correspondant National auprès de l'AIF  
Adresse : PMB 051  
Port-Vila - VANUATU  
Fax : (678) 23142  
E-mail : roedvangyle31@yahoo.com
  
18. M. Pita TOM  
Représentant du Ministère de la Culture  
Adresse : PMB 021  
Port-Vila - VANUATU  
Tél : (678) 24659 / 25066  
Fax : (678) 26405  
E-mail : tpeter@vanuatu.gov.vu
  
19. M. Georgio CALO  
Représentant du Ministère du Commerce et de l'Industrie  
Adresse : PMB 030  
Port-Vila - VANUATU  
Tél : (678) 22770  
Fax : (678) 25640  
E-mail : georgiocalo@hotmail.com.vu
  
20. M. Pierre GAMBETTA  
Représentant du Ministère de l'Education  
Adresse : PMB 028  
Port-Vila - VANUATU  
Fax : (678) 22389

VIETNAM

**A. DELEGUES OFFICIELS**  
**Ministère de la Culture et de l'Information**

21. S.E.M. TRAN Chien Thang  
Vice-Ministre
  
22. M. TO Van Dong  
Directeur du Cabinet
  
23. M. PHAM Xuan Sinh  
Directeur des Relations Internationales

24. Mme TRAN Kim Thu  
Directrice-Adjointe des Relations Internationales
25. M. NGUYEN Van Tinh  
Directeur-Adjoint des Relations Internationales
26. M. DANG Van Bai  
Directeur du Département du Patrimoine culturel
27. Mme LE Thi Minh Ly  
Directrice-Adjointe du Département du patrimoine culturel
28. M. HOANG Minh Thai  
Directeur -adjoint du Département des Affaires judiciaires  
Tél bureau : (844) 943 92 33 ext.219  
Tél domicile : (844) 768 29 13
29. M. PHAN Hong Giang  
Ancien Directeur de l'Institut de recherche de la culture et des Arts
30. M. NGUYEN Chi Ben  
Directeur de l'Institut de la culture et de l'information
31. M. LE Ngoc Cuong  
Directeur du Département des Arts et des Représentations
32. M. NGUYEN Phuc Thanh  
Directeur du Département du Cinéma
33. M. DO Quy Doan  
Directeur du Département de la Presse
34. M. NGUYEN Dinh Nha  
Directeur du Département d'Édition
35. M. VU Manh Chu  
Directeur du Département des Droits d'auteur
36. M. HOANG Duc Toan  
Directeur du Département des Beaux-Arts et des Photographies
37. M. VI Hong Nhan  
Directeur de la culture des ethnies

38. M. NGUYEN Tri Nguyen  
Directeur-adjoint de l'Institut de la Culture et de l'Information.
39. M. DANG Viet Bich  
Directeur-adjoint de l'Institut de la Culture et de l'Information.
40. M. NGUYEN Van Nhan  
Directeur du Centre de Coopération internationale de la Presse et de la Communication

### **Ministère de l'Éducation et de la Formation**

41. Mme TRAN Kim Lan  
Directrice-adjointe des Relations extérieures

### **Ministère du Commerce**

42. M. TRAN Quoc Khanh  
Directeur du Département des Affaires multilatérales
43. M. PHAM Khac Thich  
Expert du Département de l'Europe et de l'Amérique

### **Ministère des Affaires Étrangères**

44. M. LE Kinh Tai  
Assistant - Ministre  
Directeur de la Culture et de l'UNESCO  
Secrétaire général de la Commission nationale de l'UNESCO du Vietnam
45. M. LE Manh Hung  
Directeur – adjoint du Département des Organisations internationales  
Correspondant National auprès de l'AIF  
Tél : (84) 199 33 21
46. M. VU Duc Tam  
Directeur – adjoint de la Culture et de l'UNESCO
47. M. PHAM Sanh Chau  
Ancien Ambassadeur du Vietnam en France auprès de l'UNESCO.  
Représentant personnel du Chef de l'Etat auprès du CPF  
Tél : (84) 199 00 00



## **Assemblée Nationale**

48. Mme TON Nu Thi Ninh  
Vice-Présidente  
Commission des Relations Extérieures
49. M. NGUYEN Viet Chuc  
Directeur-Adjoint du Comité de la culture pour la jeunesse et les enfants

## **Autres**

50. M. CU Huy Can  
Poète
51. M. HUU Ngoc  
Chercheur de la culture, Directeur du « Fonds de développement culturel Vietnam-Danemark et Vietnam-Suède »
52. M. DINH Quang  
Professeur, Docteur
53. M. VU Khieu  
Chercheur
54. M. PHAN Huy Duc  
Doyen de la Section de la culture de l'Institut national de Politique Ho Chi Minh
55. M. PHAN Quang  
Ancien Président de l'Association des journalistes du Vietnam  
Tél : (844) 852 92 13 / 852 31 95  
Tél portable : (84) 913 202 777
56. M. CHU Muoi  
Directeur du Département de la culture  
Comité d'Idéologie et de Culture
57. M. PHI Nhu Chanh  
Directeur du Département de Communication internationale, Comité d'idéologie et de culture
58. M. PHAN Dang Long  
Directeur  
Service de la Culture et de l'Information de Hanoi

59. M. DANG Viet Bich  
Professeur-Docteur ès Lettres  
Vice-Directeur de l'Institut national de Recherche culturelle et d'Information.  
Tél bureau : (844) 511 51 43  
Tél domicile : (844) 733 68 01

**B. Observateurs :**  
**Ministère des Affaires Etrangères**

60. M. VU Anh Quang  
Expert du Département des Organisations internationales
61. Mme PHAN Thi Kim Hong  
Experte du Département des Organisations internationales
62. M. DONG The Quang  
Expert du Département des Organisations internationales
63. Mme PHUNG Thi Lan Huong  
Experte
64. Mme LE Thi Kim Thoa  
Experte
65. Mme NGUYEN Thi Hong  
Experte du Département de la Culture et de l'UNESCO
66. M. NGUYEN Manh Ha  
Expert du Département de la Culture et de l'UNESCO

**Ministère de la Culture et de l'Information**

67. Mme NGUYEN Mai Thu  
Experte du Département des Relations internationales
68. M. DO Duc Long  
Expert du Département des Relations internationales
69. Mme HOANG Thi Mau  
Experte du Département des Relations internationales
70. Mme NGUYEN Minh Huong  
Experte du Département des Relations internationales

71. M. VU Danh Tuan  
Expert du Département des Relations internationales
72. M. TRAN Nhat Hoang  
Expert du Département des Relations internationales
73. M. TRAN Viet Hung  
Cabinet du Ministère
74. M. NGUYEN Truong Lam  
Cabinet du Ministère
75. M. NGUYEN Tuan Long  
Cabinet du Ministère
76. Mme NGUYEN Thi Hoa  
Cabinet du Ministère

#### **ONU**

77. M. CHU Shiu-Kee  
Représentant de l'UNESCO au Vietnam

#### **AIF - OIF**

78. S.E.Mme Catherine TASCA  
Ancienne Ministre de la Culture et de la Communication  
Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie
79. S.E.M. Amos ELEGBE  
Ancien Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme du Bénin
80. M. Stéphan PLUMAT  
Directeur du Bureau Régional pour l'Asie et le Pacifique  
Agence Intergouvernementale de la Francophonie
81. M. Salifou LABO  
Responsable de projet  
Agence Intergouvernementale de la Francophonie
82. M. BACH Xuan Duong  
Coordonnateur géographique pour l'Asie Pacifique et les Caraïbes  
Agence Intergouvernementale de la Francophonie

83. Mme PHAN Yen Thanh  
Chargée de programmes

### **MISSIONS DIPLOMATIQUES FRANCOPHONES**

84. M. Daniel WEISSBERG  
Directeur du Bureau Régional pour l'Asie et la Pacifique  
Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)
85. M. Stéphane DOPPAGNE  
Premier Secrétaire  
Ambassade de Belgique
86. S.E.M. Gueorgui MIHOV  
Ambassadeur de Bulgarie
87. Mme Hristina MIHAYLOVA  
Secrétaire  
Ambassade de Bulgarie
88. S.E.M. VAR Sim Samreth  
Ambassadeur du Cambodge
89. M. KIM Sarim  
Conseiller  
Ambassade du Cambodge
90. S.E.M. Richard LECOQ  
Ambassadeur du Canada
91. S.E.M. Abdallah Omar ALRNOSY  
Ambassadeur d'Egypte
92. S.E.M. Antoine POUILLIEUTE  
Ambassadeur de France
93. M. Emmanuel FARCOT  
Premier Secrétaire  
Ambassade de France
94. Mme Viengkeo PHOMMAHASAY  
Première Secrétaire  
Ambassade du Laos

95. S.E.M. Wieslaw SCHOLZ  
Ambassadeur de Pologne
956. Mme PHAM Thuy Nhi  
Assistante  
Ambassade de Roumanie
97. S.E.M. Anton HAJDUK  
Ambassadeur de Slovaquie
98. M. Raoul IMBACH  
Premier Secrétaire, Chef adjoint de la Mission  
Ambassade de Suisse
99. Mme Sandra MIHOLOVA  
Troisième Secrétaire  
Ambassade de la République Tchèque
100. M. Zénon KOWAL  
Délégué  
Délégation Wallonie-Bruxelles

#### **MISSIONS DIPLOMATIQUES NON FRANCOPHONES**

101. S.E.M. Tewfik ABADA  
Ambassadeur d'Algérie
102. S.E.M. Weber-Lortsch Christian LUDWIG  
Ambassadeur d'Allemagne
103. S.E.M. Tomas FERRARI  
Ambassadeur d'Argentine
104. S.E.M. Joe THWAITES  
Ambassadeur d'Australie
105. S.E.M. Ashraf Ud DOULA  
Ambassadeur du Bangladesh
106. M. Aleksandr PARKHUTA  
Chargé d'Affaires  
Ambassade de Biélorussie

107. S.E.M. Alcides Rostand PRATES  
Ambassadeur du Brésil
108. S.E.M. Dato HASSAN  
Ambassadeur du Brunei
109. M. Matussin Haji Ahmad  
Troisième Secrétaire  
Ambassade du Brunei
110. Mme Li HONG  
Deuxième secrétaire  
Ambassade de Chine
111. S.E.M. Yoo Tae HYUN  
Ambassadeur de Corée
112. S.E.M. Fredesman GONZALEZ  
Ambassadeur de Cuba
113. Mme Anne-Marie STENINGE  
Première secrétaire  
Ambassade du Danemark
114. S.E.M. Gonzalo ORTIZ  
Ambassadeur d'Espagne
115. S.E.M. Kari ALANKO  
Ambassadeur de Finlande
116. S.E.M. Raymond F. BURGHARDT  
Ambassadeur des Etats-Unis
117. S.E.M. Aiyub MOHSIN  
Ambassadeur d'Indonésie
118. S.E.M. Hossein Ebrahim KHANI  
Ambassadeur d'Iran
119. S.E.M. Amikam LEVY  
Ambassadeur d'Israël
120. S.E.M. Luigi SOLARI  
Ambassadeur d'Italie

121. S.E.M. Salem Ali Salem Dannah  
Ambassadeur de Libye
122. S.E.M. Mohd. Radzi Bin Abd. Rahman  
Ambassadeur de Malaisie
123. S.E.M. Federico Urruchua DURAND  
Ambassadeur du Mexique
124. S.E.M. Agvaandorj TSOLMON  
Ambassadeur de Mongolie
125. S.E.M. Khin AUNG  
Ambassadeur du Myanmar
126. S.E.M. Per G. STAVNUM  
Ambassadeur de Norvège
127. S.E.M. Malcolm McGOUN  
Ambassadeur de Nouvelle-Zélande
128. S.E.M. Mohammad Younis KHAN  
Ambassadeur du Pakistan
129. Mme Irène KNOBEN  
Deuxième secrétaire  
Ambassade des Pays-Bas
130. S.E.M. Victomano M. LECAROS  
Ambassadeur des Philippines
131. S.E.M. Warwick MORRIS  
Ambassadeur du Royaume-Uni
132. M. Sergey SOKOLOV  
Deuxième secrétaire  
Ambassade de Russie
133. S.E.M. Tan Seng CHYE  
Ambassadeur de Singapour
134. S.E.M. Musthafa M. JAFFEER  
Ambassadeur du Sri Lanka

135. S.E.M. Krit KRAICHITTI  
Ambassadeur de Thaïlande

136. M. Emre ERSOY  
Chargé d'affaires  
Ambassade de Turquie

137. S.E.M. Rostyslav BILODID  
Ambassadeur d'Ukraine

### **JOURNALISTES**

138. M. NGUYEN Duc Tuan  
Journal Le Travail

139. Mme TRAN My Hang  
Journal Le Travail

140. Mme BUI Cam Ha  
Journal La Jeunesse

141. M. DINH Van Anh  
Service de l'actualité  
Radio La Voix du Vietnam

142. Mme NGUYEN Thi Van Anh  
Le Journal en français  
Radio La Voix du Vietnam

143. M. NGUYEN Anh Vu  
Service de l'actualité  
Télévision de Hanoi

1434. M. PHAM Minh Duc  
Journal Le Peuple

145. Mme PHAM Thu Trang  
Journal International

146. M. HO Anh Thai  
Journal International

147. M. Thanh Lam  
Télévision du Vietnam



148. M. Hong Quang  
Le Journal en français  
Télévision du Vietnam
149. M. TRAN Binh Minh  
Chef du Service de l'actualité  
Télévision du Vietnam
150. Mme Bui Thanh Hang  
Service socio-culturel  
Télévision de Hanoi

## **INTERPRETES**

### **Français-vietnamien / vietnamien-français**

151. M. DO Duc Thanh  
152. Mme PHAM Thanh Huyen  
153. M. NGUYEN Manh Thang

### **Anglais-vietnamien / vietnamien-anglais**

154. M. TA Van Thong  
155. Mme NGO Minh Nguyet  
156. M. PHAM Dinh Dam

## **ACCUEIL ET SECRETARIAT**

157. Mme VU Thuy Ha  
BRAP - AIF
158. Mlle NGUYEN Hue Chi  
BRAP - AIF
159. Mme NGUYEN Mai Thu  
Ministère de la Culture et de l'Information
160. Mme HOANG Thi Mau  
Ministère de la Culture et de l'Information

---

**NB** : Deux délégués seront désignés pour assurer le rapport final.